



Mariage en Espagne mais divorce en France possible?

Par **Ladoune**, le **29/10/2012 à 10:03**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des renseignements concernant le divorce d'un couple marié en Espagne il y a 31ans, mais résidant de 30ans en France.

Peuvent-ils divorcer en France ou doivent-il divorcer en Espagne?

Je vous remercie par avance de l'attention sur vous porterez a ma question.

Cordialement,

Par **youris**, le **29/10/2012 à 10:08**

bjr,

vous pouvez divorcer en france devant un tribunal français puis vous pourrez demander la transcription de votre divorce sur l'état civil espagnol;

cdt

Par **Ladoune**, le **29/10/2012 à 10:14**

Je vous remercie grandement pour votre réponse rapide.